

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Accord de confidentialité mutuel

Photographie et film d'annonces immobilières

PARTIE A – PARTIE DIVULGATRICE
ET DESTINATAIRE

Vantage Point Realty Media

9200 Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069,
United StatesPARTIE B – PARTIE DIVULGATRICE
ET DESTINATAIRE

Bellcrest Properties

8899 Beverly Blvd, Suite 400, Los Angeles, CA
90048, United States

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

NDA-2026-0119

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

8 juin 2026

ÉMIS LE

11 mai 2026

DROIT APPLICABLE

État de
Californie, États-
Unis

Vantage Point Realty Media LLC

Confidentiel — préparé pour Bellcrest Properties. Ne pas
diffuser au-delà des parties nommées.

EN BREF

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

POUR SIGNATURE

NDA-2026-0119

■ 01

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0119

■ 02

PARTIES

Vantage Point Realty Media et Bellcrest Properties

■ 03

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

8 juin 2026

■ 04

DURÉE

24 mois

■ 05

DROIT APPLICABLE

État de Californie, États-Unis

■ 06

STATUT

Pour signature

EN BREF

La structure de cet accord

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR 8 juin 2026 La date à partir de laquelle la divulgation peut commencer	DURÉE 24 mois La confidentialité survit à l'expiration
OBJET Photographie et film d'annonces immobilières Photographie d'annonce plein cadre et film par drone pour l'Hillside Estate de Bellcrest, calés sur un unique week-end de lancement.	DROIT APPLICABLE État de Californie, États-Unis Comté de Los Angeles, Californie
PARTIES Deux Vantage Point Realty Media et Bellcrest Properties	

01

Objet et contexte

Bellcrest Properties met en vente sa propriété Hillside Estate à 18 M\$, et le premier week-end sur le MLS est le moment où le réseau de courtiers décide si le bien mérite une visite privée. Voici le plan pour réaliser des photos et un film assez percutants pour obtenir cette visite sans même avoir vu le bien.

Préambule

L'Hillside Estate de Bellcrest Properties est une annonce à 18 M\$ dotée d'une piscine à débordement, d'une grande pièce à parois vitrées et d'une crête orientée au couchant que la plupart des reportages photo d'annonces ne peuvent tout simplement pas rendre justice avec une prise de vue de qualité téléphone. À ce niveau de prix, les acheteurs de luxe décident de demander ou non une visite privée sur la seule base des photos de l'annonce, et un reportage immobilier plat et grand angle sous-vendrait une propriété aussi spécifique dans sa lumière et sa vue.

Vantage Point Realty Media propose un engagement de production de six semaines — photographie plein cadre à l'heure dorée, film par drone sous licence de la crête et de la piscine, et un montage cinématographique calé sur le rythme réel de la propriété, et non sur un modèle préétabli. Tout est calé sur un unique week-end de lancement afin que l'annonce soit mise en ligne avec son atout le plus fort déjà présent sur le MLS. Les sections suivantes présentent l'approche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.

■ 01

PARTIE A – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Vantage Point Realty Media

VANTAGE POINT REALTY MEDIA LLC
· EIN 27-3948561

9200 Sunset Blvd, West Hollywood, CA
90069, United States

shoots@vantagepointmedia.com · +1 310
555 0148 · vantagepointmedia.com

■ 02

PARTIE B – PARTIE
DIVULGATRICE ET
DESTINATAIRE

Bellcrest Properties

BELLCREST PROPERTIES,
UNE DIVISION DE BELLCREST
REALTY GROUP

8899 Beverly Blvd, Suite 400, Los Angeles,
CA 90048, United States

n.cross@bellcrestproperties.com · +1 310
555 0121

Conditions de l'accord

01

1. Définition des informations confidentielles

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans limitation, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans produits, les prix, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles incluent également l'existence et le contenu du présent accord ainsi que le fait que Vantage Point Realty Media et Bellcrest Properties sont en discussion au sujet de l'Objet.

02

2. Obligations de la partie destinataire

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03 3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04 4. Durée et survie

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05 5. Restitution ou destruction des documents

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et

documents dérivés, et certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06 6. Recours et mesures injonctives

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgateur est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

DROIT APPLICABLE

État de Californie, États-Unis

JURIDICTION

Comté de Los Angeles, Californie

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

■ 01 POUR VANTAGE POINT REALTY MEDIA ----- Vantage Point Realty Media Signataire autorisé Date	■ 02 POUR BELLCREST PROPERTIES ----- Nathaniel Cross Directeur des annonces Date
--	--

Vantage Point Realty Media — Service juridique

9200 Sunset Blvd, West Hollywood, CA 90069, États-Unis
shoots@vantagepointmedia.com · +1 310 555 0148 ·
vantagepointmedia.com
Vantage Point Realty Media LLC · EIN 27-3948561